

Lors de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 7 juillet 2014 à 19h00, reprise le 14 juillet 2014 à 19h00 à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Dugas, maire
Monsieur Rosaire Gauthier, conseiller au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.
Monsieur Marcel Guillemette, conseiller au siège # 4
Monsieur André Isabel, conseiller au siège # 5
Monsieur Benoît Frenette, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Dugas maire, la séance débute.

**2014-177 ENGAGEMENT DE M. DOMINIC TREMBLAY COMME TECHNICIEN EN GESTION
DES EAUX.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins engage pour une période de probation de trois mois, M. Dominic Tremblay comme technicien en gestion des eaux. Les tâches consistent à la gestion de l'usine d'eau potable et à la gestion des eaux usées. Un contrat sera signé avec M. Tremblay et déterminant les conditions de travail.

Que Mme Lyne Fortin directrice-générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat au nom de la municipalité de Les Méchins.

**2014-178 DEMANDE DE M. STÉPHANE LÉVESQUE POUR UN TUYAUX DE BÉTON POUR FAIRE
PONCEAU.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins est d'accord pour fournir un tuyau de béton pour faire un ponceau afin d'élargir le chemin à la sortie du trop plein du réservoir du côté Est.

2014-179 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h45 et il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Alain Dugas, maire

Martine Marceau Secrétaire-trésorière adjointe